

L'enseignement de la défense et de la sécurité nationale.

Retour d'expérience de quinze années d'engagement

L'enseignement de la défense et de la sécurité nationale s'articule autour de trois domaines d'action : les programmes d'enseignement et les « entrées défense » dans ceux-ci ; la formation initiale et continue des enseignants ; les ressources, les actions et les dispositifs. Ce texte vous en propose une lecture.

Une remarque : ces domaines d'action sont partagés entre le ministère de l'Éducation nationale, principal prescripteur, le ministère chargé de l'enseignement supérieur, les ministères des Armées, de l'agriculture et des Affaires étrangères. Cet édifice complexe conduit à penser la complexité, tant il est vrai que mieux vaut une complexité qui réussit qu'une simplicité qui échoue. Ainsi l'écrivait Montherlant « Mieux vaut des défauts qui vous vont bien que des qualités qui vous vont mal »¹.

Un constat : près de quinze années de progrès de ce champ disciplinaire, auquel civils et militaires, enseignants et soldats donnent le meilleur d'eux-mêmes. Qu'ils en soient remerciés.

1. Les programmes d'enseignement de la défense et de la sécurité nationale

L'enseignement de la défense se définit par son cœur et non par ses marges : l'essentiel réside dans les programmes d'histoire, de géographie, d'enseignement moral et civique (EMC). Présents sans interruption de la fin du 1^{er} degré aux classes terminales des lycées, comme le français et les mathématiques, ils confèrent à ces enseignements une continuité forte, même si c'est à la fin du collège et à la fin du lycée qu'ils concentrent les thèmes relatifs à la défense.

On n'a jamais enseigné autant la défense qu'aujourd'hui. Au collège, dans l'enseignement de tronc commun des lycées, en « spécialité » dans le cycle terminal des lycées d'enseignement général². Ce sont les conflits contemporains, jusqu'à nos jours et l'« après-après-guerre froide », ce sont les mers et les océans, ce sont les relations entre le politique et le militaire, jusqu'à la dernière des armes : la dissuasion. Ce sont les fronts et les frontières³.

A ces questions inscrites dans les textes officiels s'ajoutent les « entrées défense », c'est-à-dire la possibilité d'enseigner une question en utilisant le prisme de la défense : enseignement des médias et de l'information, de la République et des pouvoirs, des risques et des Outre-mers. Un objet quelquefois mal identifié comme les « systèmes productifs » peut par exemple se décliner et se cartographier en « territoires industriels de la défense »⁴.

¹ Souvenirs personnels de l'auteur.

² Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP).

³ Programmes d'histoire-géographie de 2016 (collèges), 2019 (lycées d'enseignement général et technologique, tronc commun et HGGSP) et 2020 (lycées professionnels). Les programmes d'EMC de la fin du 1^{er} degré à la fin du second degré sont parus en 2023.

⁴ Un colloque « Les Armées et les territoires » a eu lieu à Thionville les 15 et 16 novembre 2024, organisé par l'APHG et l'Inspection générale. Les actes seront publiés dans la *Revue de l'APHG*. On évoquera également les dispositifs bi-nationaux qui comprennent des « entrées défense », à l'instar des nouveaux programmes d'histoire-géographie de l'abibac.

Bien d'autres domaines sont susceptibles d'intéresser les enseignants et les élèves, à condition de respecter la singularité des différentes démarches des disciplines intéressées et le cadre général dans lequel elles s'inscrivent et de ne pas se tromper de sujet : la mémoire n'est ainsi pas enseignée, mais objet d'étude historique, comme le document et le témoin. L'« esprit de défense » ne s'enseigne pas, mais est un résultat (ou non) de l'enseignement de la défense ...

La défense et la sécurité nationale s'enseignent donc dans les classes : il suffit de s'y rendre pour le comprendre. La demande des élèves y est d'ailleurs très forte sur ces sujets. Il convient d'y former les enseignants.

2. La formation initiale et continue des enseignants

Une remarque : la formation initiale des enseignants met en jeu deux moments pour le ministère de l'Education nationale. Il recrute les enseignants et les emploie. Les programmes des concours de recrutement constituent dès lors un levier important. Des thématiques comme la « Géographie des conflits » ou la « Géographie des mers et des océans », « Fronts et frontières » ou bien encore « Défendre la République » en sont des exemples.

Entre le recruteur et l'employeur, un troisième acteur s'interpose : le formateur. C'est là que cela se complique. Ce n'est pas, en effet, la responsabilité du ministère de l'Education nationale, mais de plusieurs entités : les universités, les Instituts spécialisés aujourd'hui appelés « INSPé », les Ecoles normales supérieures ... qui établissent chacune leurs propres « maquettes » d'enseignement. Si l'on observe ici ou là une maquette relative à l'enseignement de la défense, la maquette ne fait pas les maquettes. La question est à l'ordre du jour.

S'agissant de la formation continue, elle a fait l'objet depuis deux ans d'une restructuration, d'une restriction et d'une inscription dans le cadre des « Ecoles académiques de la formation continue » (EAFC). Tout cela mérite évaluation, constatations, propositions.

Un signal très fort réside dans les travaux, les réflexions et les programmes d'action des récents « Plans nationaux de formations » (PNF), qui ont inscrit le sujet de l'enseignement de la défense à l'ordre du jour. Il est en effet important qu'un lieu, un cadre, ou une instance puisse regrouper, écouter, fédérer les enseignants, les corps d'inspection, l'encadrement du ministère à tous les niveaux. Encore faut-il que ces travaux se diffusent dans les académies et qu'ils deviennent réalité. Ce qui est certain, c'est que dans un métier de solitaire, se rassembler autour de ces sujets, pouvoir prendre la parole et des contacts ne sauraient se résumer à des conférences et des réunions à distance.

3. Les ressources, les actions, les dispositifs

Une remarque : la grande qualité des ressources mises à disposition des enseignants, dans les administrations centrales et dans les académies. Eduscol et educ@def, *Chemins de mémoire*, site de l'ECPAD ... la liste est longue du travail effectué par les deux ministères de l'Education nationale et des Armées, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA). Le travail effectué en académie l'est tout autant, grâce aux corps territoriaux d'inspection, aux chefs d'établissement, aux personnels civils et militaires dont l'engagement, la disponibilité, la compétence sont la trace et la marque.

Les actions de terrain en sont le reflet. Sous la responsabilité des recteurs, avec la participation des autorités militaires et le concours des associations régionales des anciens auditeurs de l'IHEDN, c'est un véritable « quadrillage » des territoires qui s'est construit et confirmé, que le nombre et la pertinence des dossiers examinés dans les diverses commissions démontre. Avec le soutien financier des Armées, dont l'effet de levier est sans commune mesure avec des budgets maintenus par une volonté politique sans faille.

Ce sont ces résultats qui montrent la vitalité des dispositifs en place pour conforter l'enseignement de la défense, qui s'opère d'abord et avant tout dans les classes par les programmes, s'affirme dans les classes par les constructions de classes « défense » ou « enjeux maritimes » ou encore « engagées », et en dehors des classes, par les relais avec les unités militaires. Ils couvrent un champ très large, très ouvert, très bienvenu.

C'est donc une très belle dynamique d'ensemble qui se concrétise par une construction quelquefois inachevée. Et alors ? N'est-ce pas aussi parce que nous ne pouvons pas toujours tout achever, que nous pouvons nous élever ?

Au terme d'une longue période d'engagements, demeurent un enjeu, un devoir et un chemin.

L'enjeu, c'est celui de former de jeunes citoyens éclairés. Nous savons bien que nos élèves passent du temps devant leurs ordinateurs et sur les réseaux sociaux. Que la parole du maître est contestée, y compris dans les classes. Que certains se replient sur eux-mêmes, et évitent certains sujets. Mais la guerre est de retour sur le sol de notre vieille Europe. Personne ne comprendrait, et surtout pas nos élèves, que nous n'expliquions pas ce quotidien dangereux, instable, guerrier qui est le nôtre et le leur. Nous devons répondre à cette demande sociale forte et juste.

Le cœur des valeurs républicaine et de l'Etat, c'est la défense. Bayeux, le 14 juin 1952 : « La défense ! C'est la première raison d'être de l'Etat. Il n'y saurait manquer sans se détruire lui-même »⁵. C'est la France qui a fait l'Armée. C'est l'Armée qui a fait la France.

Le devoir, c'est de former des enseignants et des personnels d'encadrement compétents. La défense s'enseigne. Elle doit être enseignée, et d'abord à ceux dont c'est le métier de l'enseigner. Travaillons ensemble à ce « segment » de la formation initiale, toujours plus et toujours mieux, avec l'enseignement supérieur dans ses composantes variées.

Le chemin, c'est celui de la cohérence. Travailler à la cohérence entre l'histoire, la géographie et l'EMC. L'essentiel des sujets qui ressortissent à l'histoire et à la géographie de la défense est enseigné en classe de 3^{ème} et dans les classes de terminale des lycées. Les éléments correspondant à la défense apparaissent en EMC en classe de 4^{ème} et de 1^{ère}. Rien n'est figé, même si tout est écrit. Reprenons ce travail nécessaire, d'autant que les sujets d'EMC du diplôme national du brevet renforcé (DNB) ne pourraient plus, à l'inverse de la situation qui prévaut aujourd'hui, comprendre des questions relatives à la défense.

⁵ Charles de Gaulle, *Discours et messages* tome 2 « Dans l'attente 1946-1958 » Paris, Plon 1970 p.527.

Travaillons aussi à la mise en cohérence des dispositifs qui sont nombreux – et c’est une chance, pour aboutir à un « parcours » qui permette à tous de les connaître et d’y participer. Les trinômes académiques se retrouvent ainsi « à la poignée de l’éventail », dans leur rôle de proposition, de levier et d’articulation de terrain entre les actions et les dispositifs. Une seule finalité : comprendre, transmettre, s’engager.

Alors que ces lignes sont écrites, revient en mémoire le vers de Boileau, dans l’Epiire III « Le moment où je parle est déjà loin de moi »⁶. Mais ce qui l’emporte c’est l’engagement, le volontariat et la volonté.

Tristan Lecoq

Inspecteur général de l’Education nationale (histoire-géographie)

⁶ *Œuvres poétiques*, Epiire III Paris, Firmin-didot 1879